

2021_CT2_046

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Approbation du programme de travaux pour la réhabilitation de la zone d'activités des Pradeaux à Gréasque

Le 11 février 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 février 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – BOULAN Michel donne pouvoir à RUIZ Michel – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – FILIPPI Claude donne pouvoir à PAOLI Stéphane – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MALLIÉ Richard donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à GOMEZ André – TAULAN Francis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – VENTRON Amapola donne pouvoir à SLISSA Monique – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GRANIER Hervé – JOISSAINS Sophie – ROVARINO Isabelle – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Zones d'activités

■ Séance du 11 février 2021

05_1_02

■ Approbation du programme de travaux pour la réhabilitation de la zone d'activités des Pradeaux à Gréasque

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, le Territoire du Pays d'Aix souhaite réaliser des travaux de réhabilitation de la zone d'activité des Pradeaux sur la commune de Gréasque, sur la totalité de son linéaire soit environ 700 mètres.

La Zone d'activités des Pradeaux accueille des entreprises au profil varié : activité industrielle, activité commerciale de proximité et activité commerciale de grande distribution. La voirie, configurée en impasse et accueillant un trafic important de poids lourds est dans un état très médiocre. Les cheminements piétons sont étroits, peu sécurisés et rendus impraticables par le stationnement de véhicules sur trottoirs. Il apparaît nécessaire de procéder à sa réhabilitation.

L'étude de faisabilité réalisée en 2020, avait pour objectif de déterminer les solutions d'aménagements garantissant la sécurité de l'ensemble des usagers de la voirie. Le programme de travaux proposé est le suivant :

Programme des travaux :

- Voirie :
 - Calibrage de la chaussée en route bidirectionnelle présentant un profil en travers de faible largeur afin de limiter la vitesse. La desserte de la zone restant en impasse pour les véhicules, le programme propose plusieurs aires de retournement, à mi-section et à son extrémité ouest.
 - Aménagement de dispositifs ralentisseurs (plateaux surélevés, écluse) incitant à la réduction de vitesse qui sera limitée à 30 km/h la zone.
 - Création d'une voie verte pour les cheminements cycles et piétons dissociés de la chaussée par une séparation physique sur l'axe principal de la zone

- Aménagement d'un axe secondaire sans issue, d'une centaine de mètres, en zone de rencontre
- Aménagement de places de stationnements implantées ponctuellement au droit de surlargeurs de chaussée existante
- Réseaux :
 - Le projet prévoit :
 - la réfection totale de l'éclairage public
 - le renforcement des infrastructures de génie civil de réseaux de télécommunication
 - le renforcement du réseau des eaux pluviales.
- Espaces verts :
 - Des aménagements paysagers, espaces verts ou minéraux sont prévus ponctuellement dans l'emprise foncière résiduelle.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1 100 000 € HT.

Le coût global de l'opération, y compris études et travaux, s'élève à 1 200 000 € HT soit 1 440 000 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2014_A240 du Conseil communautaire de la CPA du 15 décembre 2014 approuvant la création d'une Autorisation de Programme Individuelle « Greasque – ZI Les Pradeaux » d'un montant de 1,5 M€ ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, emploi et agriculture du 28 janvier 2021.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de procéder à la réhabilitation de la zone des Pradeaux à Gréasque.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de réhabilitation de la Z.A. des Pradeaux sur la commune de Greasque pour un montant de 1 100 000 € HT de travaux et un coût global de 1 200 000 € HT soit 1 440 000 € TTC.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 06, en section d'Investissement : opération budgétaire DI 325 AP, nature 4581, fonction 61, autorisation de programme 4581162325.

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Approbation du programme de travaux pour la réhabilitation de la zone d'activités des Pradeaux à Gréasque

Vote sur le rapport

Inscrits	
Votants	58
Abstentions	52
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	0
Majorité absolue	52
Pour	27
Contre	52
Ne prennent pas part au vote	0
	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 18 FEV. 2021